



RÉFORME DES VOIES D'AVANCEMENT

ALTERNATIVE Police CFDT s'abstient !!



ALTERNATIVE Police CFDT est favorable à une réforme des voies d'avancement et une véritable reconnaissance de la filière investigation.

Pour autant, **ALTERNATIVE Police CFDT** dénonce l'absence de réponse à de trop nombreuses questions et le flou complet sur la mise en œuvre de cette réforme.

- **QUID** de la cartographie des postes OPJ ?
- **QUID** de l'avancement accéléré pour la filière investigation ?
- **QUID** de la carrière plane au bout de 12 ans d'ancienneté en investigation ?
- **QUID** du contenu de l'examen professionnel pour passer Chef ou Major en filière investigation ?
- **QUID** du volume des avancements ?
- **QUID** des conditions statutaires et du contenu de la formation préalable qualifiante pour les grades de Chef et Major en SUEP ?
- **QUID** des critères objectifs pour l'avancement semi-automatique ?
- **QUID** du contenu de la formation réservée aux grades de Chef et Major ?
- **QUID** du vivier de titulaires des examens professionnels ?
- **QUID** du vivier de promouvables au titre des voies supprimées ?

Lors du C.T.M. du 12 avril 2021, l'administration s'est engagée à mettre en place un cycle de concertations pour définir :

- la cartographie des postes OPJ,
- les volumes d'avancement,
- le contenu des formations.

ALTERNATIVE Police CFDT sera pleinement associé aux travaux !

Un engagement ferme a été pris :
TOUS LES VIVIERES SERONT RÉSORBÉS !!

